

## Prévoyance des personnels publics

### *Calendrier décalé ou désengagement des pouvoirs publics ?*

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) est lancée depuis 2021 dans la Fonction publique. C'est une avancée sociale majeure qui doit permettre d'améliorer les conditions de couverture, aussi bien statutaires que complémentaires, des personnels publics.

Pour autant, si dans la Territoriale, l'obligation de participation en prévoyance est actée, dans des modalités qu'il reste toutefois à définir, les travaux stagnent dans les deux autres versants : à l'Etat, les prestations prévoyance ne sont toujours pas définies et la participation obligatoire non actée ; quant à l'Hospitalière, le chantier n'est toujours pas ouvert !

Qui en pâtira ? Inévitablement, les agents publics. Depuis des années, la MFP ne cesse d'alerter sur l'importance d'une bonne couverture santé / prévoyance, au regard notamment des fortes contraintes auxquelles sont exposés les agents publics (surexposition à de multiples risques, conditions de travail atypiques et dégradées, rythmes de travail accrus, horaires décalés ...).

« *Le retard pris sur le dossier prévoyance à l'Etat aura des répercussions graves sur les futurs parcours de vie des agents et conduira d'évidence à une régression de leurs droits actuels* » avertit le Président Serge Brichet. La première conséquence est de voir les ministères lancer leurs premiers appels d'offres uniquement sur la garantie santé supprimant ainsi toute possibilité de mutualisation des risques courts et longs avec, au final, une PSC beaucoup plus coûteuse pour les agents qui feraient le choix de maintenir leurs droits d'aujourd'hui.

Et pourtant, la couverture santé/prévoyance est d'autant plus fondamentale à l'heure où l'âge légal de la retraite est en passe de reculer de deux ans, entraînant mathématiquement une augmentation du nombre d'arrêts de travail de longue durée, d'invalidité et de décès précoces, et aggravant *de facto* la sinistralité.

Alors comment comprendre un tel retard voire un tel recul ? Alors qu'il est plus que nécessaire d'ouvrir très rapidement une réflexion sur la continuité des droits des agents, cette réforme a aujourd'hui un « *goût d'inachevé* » ...

Forte de sa collaboration avec les fédérations syndicales de la Fonction publique, la MFP poursuit l'ensemble de ses actions de lobbying pour que la prévoyance puisse être arbitrée dès à présent et s'intégrer pleinement dans une réflexion globale sur la Santé des personnels. Seule la construction d'un système de protection sociale équilibré, solidaire, durable et accessible à tous permettra de faire de cette réforme une réussite sociale pour les quelque 9 millions d'agents publics, actifs et retraités, que compte ce pays.

#### *À propos de...*

*La Mutualité Fonction Publique* – présidée par Serge BRICHET - regroupe 18 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres I, II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques - Etat, territoriale, hospitalière. Sa spécificité : son approche globale et solidaire de la protection sociale des agents publics, actifs et retraités, avec la gestion du régime obligatoire et de la complémentaire maladie et prévoyance. En 2023, les mutuelles de l'Union :

- couvrent 6,5 millions de personnes
- versent 3,5 milliards d'euros de prestations complémentaires.